

# LE DISPOSITIF CLAS

CONDE SUR L'ESCAUT

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ



Une chance pour réussir...



Aider, soutenir, encourager votre adolescent dans sa scolarité...



Vous soutenir dans votre rôle de parents...



Un partenariat

Collège Josquin des Prés - Centre Social de Condé sur Escaut

Une Initiative soutenue par votre

Caisse d'Allocations Familiales du Nord - Ville de Condé sur l'Escaut

## Règlement de fonctionnement intérieur du CLAS

*(en lien avec les règles et dispositions d'accueil et de fonctionnement général du Centre Social/ACSRV et du LALP)*



## 1. Modalités d'inscription

L'accompagnement à la scolarité pour les collégiens est gratuit mais il est nécessaire d'être adhérent (Familiale ou individuelle) au Centre Social de Condé sur Escaut.

**Documents sont à remplir PAR VOS SOINS pour valider l'inscription de votre enfant**

1/Une fiche de renseignements sur l'enfant et d'inscription par jour aux séances d'accompagnement à la scolarité

2/Bulletin de prise de connaissance du règlement de fonctionnement

Pour que l'inscription soit validée les documents devront être remplis et signés. Nous vous rappelons que les places sont limitées (priorité aux collégiens Condéens).

## 2. Organisation de l'accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité est une action qui s'inscrit dans le cadre du projet porté par le centre social.

L'objectif de l'accompagnement à la scolarité est d'apporter une aide méthodologique aux enfants, mais aussi de les accompagner vers un éveil "culturel" à travers des actions éducatives autour du jeu, des activités logiques et créatives, multimédia...

Nous travaillons en collaboration avec les parents, afin de cerner au plus près les difficultés des enfants.

Notre équipe est composée de professionnels de l'animation.

### a. Déroulement des séances

Les séances se dérouleront du lundi au vendredi (sauf cas exceptionnel et non prévisible).

L'accueil est organisé à partir des heures de sortie des collégiens (à partir de 15h30/16H00 jusque 18H00 **MAXIMUM**) #Gouter offert/Accueil gratuit dans la limite des places disponibles après inscription et rencontre avec les parents (souhaitable)

Conformément à notre règlement d'organisation interne **LALP/CLAS** nous vous rappelons que **les entrées et sorties sont « libres »** (sauf avis expressément notifié par écrit des parents). Chacun est libre de venir et de sortir de l'espace d'accueil selon sa volonté durant les jours et horaires d'ouvertures en semaine. En inscrivant votre enfant vous déclarez avoir pris connaissance des règlements en usage à ce jour (disponible aussi sur [www.centresocialconde.fr](http://www.centresocialconde.fr))

Un goûter est offert à l'arrivée. La participation hebdomadaire est enregistrée par nos soins (Heures d'arrivée / Heur de sortie) après inscription sur un principe de libre adhésion du collégien en fonction de son emploi du temps scolaire. Les Collégiens inscrits sont tenus de respecter l'organisation mise en place.

### b. Suivi du collégien :

Nous nous permettons d'insister sur le fait, que l'accompagnement à la scolarité n'est pas une garderie, mais un lieu où une équipe de professionnels est à l'écoute de votre enfant, pour lui apporter le soutien méthodologique, dont il a besoin pour sa scolarité.

Il s'agit d'un accompagnement et non de « cours de soutien individuel ». Nous accompagnons les collégiens dans la mise en œuvre de leurs devoirs en leur offrant un environnement favorable encadré. Il appartient aux parents de vérifier le travail engagé durant notre accueil.

Au cours de l'année scolaire, des temps de réunions vous seront proposés, afin de faire un point ensemble sur l'évolution de l'action et de votre enfant dans sa scolarité. Des temps plus conviviaux nous permettrons de nous rencontrer et d'échanger autour des enfants et de l'école au sens le plus large.

c. En cas d'absence de l'enfant :

Nous vous demandons de prévenir le centre social, la veille dans la mesure du possible, si votre enfant est malade ou si il y a un tout autre empêchement. Si à plusieurs reprises, nous n'étions pas prévenus, nous pourrions exclure temporairement votre enfant.

En cas de non respect des engagements par l'une des parties, le contrat peut être rompu et l'élève ne sera plus accueilli (selon structure).

d. Comportement de l'enfant :

L'accompagnement à la scolarité doit se faire dans de bonnes conditions, pour l'enfant et le groupe. Par conséquent, si un enfant venait à avoir un comportement insolent ou perturbateur envers le groupe et les animateurs, nous vous en tiendrons informé et nous prendrons une décision d'exclusion de l'enfant, si nécessaire.

CENTRE SOCIAL COMITÉ SUR ESCAUT

Bulletin à nous retourner pour validation de l'inscription et de l'accueil (avec FICHE INSCRIPTION)

**BULLETIN D'ACCEPTION DU REGLEMENT D'ORGANISATION INTERIEUR (R.O.I) du LALP / et / Règlement de fonctionnement intérieur du CLAS  
(Fourni à l'inscription) que nous vous invitons à consulter avec votre enfant**

Je soussigné Mme, Mr.....autorise mon enfant .....à

participer à l'accueil CLAS/LALP (semaine) CONDE CLUB ADOS (Vacances Scolaires) selon les périodes où j'ai fait la démarche de l'inscrire selon les modalités des règlements en vigueur à ce jour et des programmes\* dont j'ai pris connaissance.

*\* programmes donner à titre indicatif (susceptible d'être modifiés) à vérifier régulièrement à l'accueil du centre*

**Fait à.....Le .....**  
**Signatures des parents (précédées de la mention manuscrite Lu et approuvé)**

**Signature du Jeune Collégien/Lycéen**